

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2438

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 8

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 64 :

« Lorsque ces objectifs ne sont pas atteints, les engagements... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.